

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00830

Numéro SIREN : 814 869 038

Nom ou dénomination : A.W.S.

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2023 sous le numéro de dépôt 2806

SASU A.W.S.

Annexe simplifiée aux comptes de l'exercice clos-le 31/08/2022

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Evénements principaux.....	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables	2
2. Informations relatives au bilan.....	3
2.1. Actif.....	3
2.1.1. Immobilisations incorporelles.....	3
2.1.2. Immobilisations corporelles.....	3
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	3
2.1.3. Immobilisations financières	3
2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations	3
2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.....	3
2.1.3.1.2. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations	3
2.1.4. Stocks.....	3
2.1.4.1. Stocks de produits achetés.....	3
2.1.4.2. Stocks de produits fabriqués	3
2.1.5. Produits à recevoir	3
2.1.6. Créances	4
2.1.7. Disponibilités et divers	5
2.2. Passif.....	5
2.2.1. Capitaux propres	5
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres.....	5
2.2.1.2. Capital.....	5
2.2.2. Provisions pour risques et charges	6
2.2.3. Dettes financières et autres dettes	6
2.2.4. Charges à payer	7
3. Informations relatives au compte de résultat	8
4. Impôt sur les bénéfices.....	8
5. Autres informations.....	8
5.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.....	8
5.2. Engagements pris en matière de crédit-bail	8
5.3. Engagements hors bilan	8

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Néant

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

Néant

2.1.3. Immobilisations financières

Néant

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Néant

2.1.3.1.2. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Néant

2.1.4. Stocks

2.1.4.1. Stocks de produits achetés

Les stocks s'élèvent à 250 000 €. Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais de transport.

Une dépréciation sur les stocks a été comptabilisée pour 51 000 €, conformément aux principes de prudence et de coûts historiques.

2.1.4.2. Stocks de produits fabriqués

Néant

2.1.5. Produits à recevoir

Néant

2.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		294 194	294 194	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	257 179	257 179	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		-	-	-
Charges constatées d'avance		680	680	-	
TOTAL					

2.1.7. Disponibilités et divers

Néant

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	10 000	-	-	10 000
Primes, réserves et écarts	3 362	-	-	3 362
Report à nouveau	97 899	6 073	-	103 972
Résultat	31 073	35 832	-	66 905
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL				

2.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 1000 actions de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Provisions pour risques et charges

Néant

2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	1 724 505	1 724 505	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	12 674	12 674	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	400	400	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	257 171	257 171	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL				

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	21 760
RRR à accorder, avoirs à établir	255 555
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	400
Divers	1 616
TOTAL	

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	34 917	5 202 179	5 237 096
Production vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	-	725	725
Chiffre d'affaires net	34 917	5 202 904	5 237 821

4. Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	85 063	-
Impôts : Au taux de 15%	- 5 718	-
Aux taux de 26,5%	- 12 440	-
Résultat après impôts	66 905	-

5. Autres informations

- 5.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Néant

- 5.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

- 5.3. Engagements hors bilan

Néant

Désignation de l'entreprise : SASU A.W.S.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12			
Adresse de l'entreprise : ALLEE DES COQUELICOTS 62520 LE TOUQUET PARIS PLAC		Durée de l'exercice précédent : 12			
Numéro SIRET : 81486903800012		Néant ☐			
		Exercice N clos le : 31/08/2012			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SASU A.W.S.		Néant ☐		
				Exercice N 31082022		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (I)* (Dont versé :10000...)			DA	10000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3362	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	103971	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	66904	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (II)			DL	184239	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (III)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	134662	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1724504	
	Dettes fiscales et sociales			DY	13074	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	257171	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2129412		
Écarts de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2313651		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1994750
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.W.S
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Allée des coquelicots - Les 3 elfes, 62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE
814 869 038 RCS BOULOGNE SUR MER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 FEVRIER 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 août 2022

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 66 904,71 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	66 904,71 euros
✓ A titre de dividende global à l'associée unique Soit 60,00 euros par action	60 000,00 euros
✓ Au poste « Report à nouveau »	6 904,71 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le à compter du 28 février 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est indiqué que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

✓ **Exercice clos le 31 Août 2019 :**

40 000 euros, soit 40 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

✓ **Exercice clos le 31 Août 2020 :**

20 000 euros, soit 20 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros

✓ **Exercice clos le 31 Août 2021 :**

25 000 euros, soit 25 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000 euros

**Certifié conforme
La Présidente**

SASU A.W.S.
Les 3 ELFES
Allée des Coquelicots
62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE
R.C.S : 814 869 038

A.W.S
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Allée des coquelicots - Les 3 elfes, 62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE
814 869 038 RCS BOULOGNE SUR MER

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE

Exercice clos le 31 août 2022

Madame Virginie BOURDIAU, associée unique et Présidente de la société A.W.S, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 août 2022, l'activité de la Société se traduit par :

- Un total bilan qui s'élève à 2 313 651 euros
- Un chiffre d'affaires qui s'établit à 5 237 821 euros
- Un compte de résultat qui fait ressortir un bénéfice de 66 904 euros.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 août 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 237 821,42 euros contre 1 939 275,81 euros lors de l'exercice précédent,

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0,00 euros contre 0,90 euros pour l'exercice précédent,

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 939 860,29 euros contre 1 099 615,49 euros pour l'exercice précédent,

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 151 030,55 euros contre 797 153,96 euros pour l'exercice précédent,

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 715,00 euros contre 1 363,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,83%.

La société n'emploie aucun salarié.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 51 000,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 143 605,84 euros contre 1 898 132,45 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 94 215,58 euros contre 41 144,26 euros lors de l'exercice précédent,

Compte tenu d'un résultat financier de -9 152,87 euros (-4 588,69 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 85 062,71 euros contre 36 555,57 euros pour l'exercice précédent,

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 18 158,00 euros contre 5 483,00 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 août 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 66 904,71 euros contre un bénéfice de 31 072,57 euros au titre de l'exercice précédent,

Au 31 août 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 313 651,93 euros contre 594 576,13 euros pour l'exercice précédent,

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 66 904,71 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	66 904,71 euros
✓ A titre de dividende global à l'associée unique Soit 60,00 euros par action	60 000,00 euros
✓ Au poste « Report à nouveau »	6 904,71 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le à compter du 28 février 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est indiqué que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux

global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

✓ **Exercice clos le 31 Août 2019 :**

40 000 euros, soit 40 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

✓ **Exercice clos le 31 Août 2020 :**

20 000 euros, soit 20 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros

✓ **Exercice clos le 31 Août 2021 :**

25 000 euros, soit 25 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 25 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à LE TOUQUET PARIS PLAGE
Le 28 février 2023

Virginie BOURDIAU,
Associée unique

SASU A.W.S.
Les 3 ELFES
Allée des Coquelicots
62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE
R.C.S. 814 869 038